

PUBLIÉ LE 01/07/2025 - MIS À JOUR LE 24/10/2025

Arrêt de commercialisation de Vitamine A Dulcis (pommade ophtalmique) : recommandations et alternatives

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

L’ANSM a été informée par le laboratoire Abbvie de son intention de cesser de commercialiser son médicament Vitamine A Dulcis pommade ophtalmique, pour des raisons liées à la fabrication. L’arrêt intervient au 30 juin 2025.

Depuis plusieurs semaines, l’ANSM est très fortement mobilisée, en lien avec les représentants d’associations de patients et les professionnels de santé, pour identifier des alternatives immédiates et à plus long terme afin de permettre aux patients pour lesquels ce médicament est indispensable d’y avoir accès.

À court terme

Dès à présent, pour permettre aux patients qui souffrent de troubles ophtalmiques très sévères d’avoir accès au stock restant de ce médicament, nous demandons aux médecins de réserver la prescription de la pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis aux patients souffrant des troubles suivants et qui ne répondent pas aux traitements de première intention :

- Syndromes secs sévères ;
- Cicatrisations résistantes et compliquées de la cornée ;
- Ulcères neurotrophiques ;
- Anomalies de conformation des paupières.

Nous demandons également aux médecins de préciser sur l’ordonnance le nombre de tubes correspondant à la durée du traitement prescrit.

En complément, l’ANSM demande aux pharmaciens de réserver la délivrance de ce médicament aux patients présentant une ordonnance datant de moins d'un an et de leur dispenser la juste quantité dont ils ont besoin, afin d’économiser autant que possible le stock restant et permettre ainsi aux patients qui en ont le plus besoin d’y avoir accès.

Pour ces patients, certains dispositifs médicaux de composition comparable peuvent être adaptés (notamment Vitanuit ou Xailin Night). À ce jour, ils ne sont pas pris en charge par l’Assurance Maladie.

En parallèle, nous recherchons activement des médicaments ou des dispositifs médicaux similaires au sein de l’Union européenne qui pourraient être importés ou mis sur le marché en France.

Pour les **autres patients**, nous demandons aux professionnels de santé de recourir à des alternatives thérapeutiques, notamment des produits à base d’acide hyaluronique ou de dexpanthénol dont certaines sont prises en charge sur prescription par un ophtalmologue. Nous leur demandons aussi d’être particulièrement vigilants sur la composition de ces alternatives, car certains composants peuvent parfois être mal tolérés chez les patients.

À plus long terme

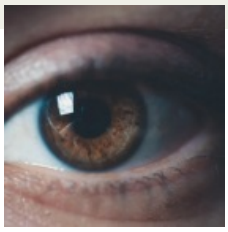
Nous recherchons activement des laboratoires susceptibles de reprendre la commercialisation de la pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis ou de tout autre médicament similaire.

ARRÊT DE COMMERCIALISATION

PUBLIÉ LE 20/06/2023 - MIS À JOUR LE 30/01/2026

Vitamine A Dulcis 25 000 U.I. pour 100 g, pommade ophtalmique - (importation de Vitamine A Blache) – [concentrât de vitamine A synthétique, forme huileuse]

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 24/10/2025 - MIS À JOUR LE 30/01/2026

Les derniers tubes de pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis peuvent être utilisés 3 mois de plus

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 14/10/2025 - MIS À JOUR LE 02/02/2026

Arrêt de commercialisation de Vitamine A Dulcis (pommade ophtalmique) : nouvelles alternatives

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

MÉDICAMENTS